NUMÉRO 21

Centre jeunesse
de l'Estrie

# ORDONNANCE COLLECTIVE
# EFFECTUER UN TRAITEMENT :
# LAVAGE D'OREILLES

**APPROUVÉ PAR** :

**Président du conseil d'administration**

Dr Michel Brouillet, Dre Françoise Gendron et Dre Thérèse Ostiguy

**Groupe des médecins de Val-du-Lac**

**DATE :** 2008-05-29

**DATE DE RÉVISION :** _____

**Activité réservée :**

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance (article 36 al.2, par.3).

**Date de rédaction :**

Juillet 2006.

**Référence à un protocole ou des procédures :**

Non

**Personne habilitée à exécuter l'ordonnance :**

L'infirmière habilitée du Service de santé du Centre jeunesse de l'Estrie, Val-du-Lac.

**Groupe de personnes visé ou la situation clinique visée par l'ordonnance :**

Les jeunes hébergés au Centre jeunesse de l'Estrie, Val-du-Lac, et les jeunes des foyers de groupe Envol et Kelly.

**Indications :**

Présence de cérumen ou de corps étranger dans le conduit auditif externe.

**Intention thérapeutique :**

Débarrasser le conduit auditif externe d'une accumulation de cérumen ou d'un corps étranger.



Rédigé par Renée Lemieux, infirmière B. Sc. Inf. et Marielle Bibeau MD.
Inspiré des documents du CLSC de Sherbrooke et
de l'Association des Médecins de CLSC du Québec.

**Précautions et directives applicables :**

- Faire un examen otoscopique : évaluer l'état du conduit et du tympan avant le lavage d'oreille.
- Ne jamais diriger le jet d'eau sur le tympan.
- S'il y a résistance, ne pas forcer l'introduction de la seringue dans le conduit auditif.
- S'il y a présence d'insecte vivant, il faut tuer l'insecte avant de procéder au lavage en instillant dans le conduit externe quelques gouttes d'huile minérale; par la suite, procéder à l'irrigation.
- En présence de cérumen durcie et difficile à déloger, il est recommandé de mettre 2 à 3 gouttes d'huile minérale BID, durant 3 à 7 jours avant d'irriguer l'oreille.

Cesser le traitement si :

- Le conduit devient irrité.
- S'il y a douleur ou saignement ou autres symptômes tels : nystagmus, nausées, vertiges.

**Référer à un médecin si :**

- Contre-indication.
- Présence de corps étranger qui risquerait de se dilater en présence d'eau (ex. : pois, haricot...).
- Présence de sang, étourdissement, nausées, nystagmus ou douleur.
- Signes d'infection (rougeur, sensibilité, écoulement).

**Contre-indications :**

Infection de l'oreille moyenne ou externe, otalgie, maladie ou chirurgie de l'oreille (myringotomie ou autres), écoulement de sang, suspicion de perforation tympanique, traumatisme récent crânien.

**Limites (précautions) :**

Nil

**Posologie :**

Nil

**Principaux effets secondaires (manifestations cliniques) :**

Nil